



Baladeurs : Distance : 15,3 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À droite Route des Seigneurs (4km)
- À droite sur Côteau-des-Hêtres
- À droite sur Rogers
- À droite sur Rivière Rouge Nord
- À droite sur Legault vers la cours d'école

Randonneurs : Distance : 46,5 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À droite sur Route des Seigneurs
- À gauche sur ch. de l'Île-aux-chats
- À gauche sur chemin du Pont
- À gauche sur Tour de l'Île
- À droite sur le Pont Desjardins jusqu'au bout de la piste cyclable
- À droite sur montée St-Philippe
- À gauche sur Route 148 (500m)
- À droite sur la montée LaBranche
- * * * * *
- **« Défi – Montagne » (facultatif)**
- À gauche rue st-joseph, Droite Principale (retour 327 – Lachute)
- OU
- Rue des érables, Droite McVicar – woodbine jusqu'en haut (ou 1/2 jusqu'à Mountain)
- * * * * *
- Retour Route 327 Lachute , avenue Argenteuil devient 327vers St-André
- À gauche sur Côteau-des-Hêtres
- À droite sur Rogers
- À droite sur Rivière Rouge Nord
- À droite sur Legault vers la cours d'école

Parcours #14 Défi Montagne

Sportifs : Distance : 69 km

- Cour de l'école
- À droite sur Legault
- À droite Route des Seigneurs (4km)
- À droite sur Côteau-des-Hêtres
- À gauche Côteau-des-Hêtres "Nord"
- À gauche sur Route 148 (Lachute)
- À droite sur Cristini
- À gauche sur Félix-Touchette
- À gauche sur Route 158
- À droite sur ch. Dunany (pont vert)
- "Portion Défi-Montagne..."
- (15km) À gauche sur Chemin Louisa
- À gauche sur ch. Dalesville /Louisa
- À gauche sur Tomalty / Dalesville
- À gauche sur la Rte 327 vers Brownburg / Lachute / St-André
- À gauche sur Côteau-des-Hêtres
- À droite sur Rogers
- À droite sur Rivière Rouge Nord
- À droite sur Legault vers la cours d'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.